

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 22 novembre 2021, à 18 h 30.

Résolution 21-659

Calendrier des séances ordinaires 2022 – Adoption

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires de la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jeannot Caron
Appuyé par Guylain Coulombe

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter le calendrier suivant relativement aux séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, qui se tiendront le lundi (sauf mention différente), en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, et qui débiteront à 18 h 30 :
 - 17 janvier;
 - 7 février;
 - 21 février;
 - 7 mars;
 - 21 mars;
 - 4 avril;
 - 19 avril (mardi);
 - 2 mai;
 - 16 mai;
 - 6 juin;
 - 20 juin;
 - 4 juillet;
 - 1^{er} août;
 - 6 septembre (mardi);
 - 19 septembre;
 - 3 octobre;
 - 17 octobre;
 - 7 novembre;
 - 21 novembre;
 - 5 décembre;
 - 19 décembre.

Un avis public du présent calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022 sera publié par la greffière conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme,
le 23 novembre 2021



Greffière de la Ville